

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
jeudi 31 mars 2011

**Service instructeur**  
Service Administratif de l'Assemblée

N°

**Service consulté**

**LES COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet la détermination du nombre des Commissions, leurs compétences sectorielles et la désignation de leurs Présidents.

Conformément à l'article L.3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, après l'élection de sa Commission Permanente, le Conseil Général forme ses commissions et procède à la désignation de leurs Présidents.

La désignation des Vices-Présidents/Rapporteurs et membres de chacune des Commissions fera l'objet d'un rapport spécifique examiné lors de la séance plénière du Conseil Général du jeudi 14 avril 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER